

Pré requis – conditions d’admissions

Peuvent se présenter aux épreuves de sélection :

- 1° Les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme ;
- 2° Les candidats relevant de la formation professionnelle continue tel que définie par l'article L.6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection prévues aux articles 5 et 6.

Pour la validation de leur inscription, les candidats admis doivent s'acquitter des droits d'inscription auprès de leur établissement d'affectation.

Le suivi de la scolarité requiert également le règlement de la contribution vie étudiante et campus conformément à l'article L.841-5 du code de l'éducation.

Pour les candidats visés au 1° : l'inscription s'effectue via la plateforme Parcoursup, où le nombre total de vœux d'inscription est limité à 5 par candidat.

Pour les candidats visés au 2° : le nombre de places ouvert est fixé à 25% du nombre total d'étudiants soit 16 places sur un effectif de 67.

La sélection s'effectue au regard d'un dossier téléchargeable sur le site internet de l'IFSI, d'une épreuve écrite (une épreuve de rédaction), une épreuve de calculs simples et d'un entretien portant sur l'expérience professionnelle à l'appui d'un dossier remis par le candidat.

Objectifs de la formation

- Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
- Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- Organiser et coordonner des interventions soignantes
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation

Durée

4200 heures réparties sur 6 semestres de 20 semaines chacun soit 120 semaines (sur la base de 35h)

2100 heures de formation théorique soit 60 semaines

2100 heures de formation clinique soit 60 semaines

Délais d'accès – date d'entrée

La formation en soins infirmiers commence chaque année la première semaine de septembre

Moyens et Méthodes

Modalité(s) pédagogique(s)

Présentiel et/ou distanciel lorsque la situation sanitaire l'impose

Moyens matériels :

Salles équipées multimédia et salles équipées en système de visio conférence avec des salles virtuelles
Plateau de formation clinique et technique : salles de travaux pratiques, salle équipée en simulation en santé.

Moyens humains

1 Directrice et 1 Cadre supérieur coordinatrice pédagogique

9 Cadres de santé infirmiers Formateurs - 1 Documentaliste

2 Secrétaires pédagogiques et administratives

Intervenants vacataires : professionnels compétents dans différents domaines (médecins, pharmaciens, psychologues, universitaires, infirmiers, partenaires structures sanitaires et médico-sociales).

Méthodes pédagogiques

Cours magistraux, travaux dirigés, simulation en santé, simulation procédurale, accompagnement et suivis pédagogiques individualisés, ateliers d'ergonomie, réalité virtuelle, serious game, cas cliniques numériques.

Adaptation des études : adaptation des emplois du temps (dispenses d'assiduité), aide personnalisée et adaptation des stages.

FORMATION EN SOINS INFIRMIERS (IDE) - PROFESSION INFIRMIER

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000020961044/>

Accessibilité – accueil des personnes handicapées

Bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR)

Conformément à la réglementation de la Loi du 11 février 2005 *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*, l'IFSI est en capacité de proposer des aménagements (pédagogique, technique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap.

Le cas échéant, l'IFSI mobilisera des compétences externes (centre de ressource formation handicap nouvelle aquitaine CRFH) pour la recherche de solutions. Pour plus de renseignements sur l'accès à la formation, vous pouvez contacter le référent handicap des instituts de formation : 05.55.84.40.16

Coût de la formation – voie d'accès formation professionnelle continue (FPC)

Droits d'inscription universitaire : 175 € Nets de taxes - Ces frais sont à acquitter à la confirmation de l'inscription

Formation INITIALE : Financement est assuré par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

Formation PROFESSIONNELLE : Frais de formation : 8000 € Nets de taxes.

Possibilité de prise en charge employeur ou OPCO ou autres (transitions pro, pôle emploi, autres)

Modalités d'évaluation

Contrôle continu, épreuves écrites (Question Choix Multiple, Question Réponse, Ouverte Courte), études de situation, pratiques simulées, évaluation des compétences en stage.

Certification de la formation : diplôme d'Etat Infirmier délivré par la DREETS à l'issue du jury de délibération sous réserve d'avoir acquis les 180 ECTS. Aménagement des épreuves possibles (temps majoré, adaptation des supports et de l'environnement, ordinateur)

Informations complémentaires

Validité des composantes acquises : Les unités d'enseignements sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles. *Art 22 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié.*

Quota autorisé : 67 places hors apprentissage.

Taux de réussite : 94.11% pour la promotion sortante de 2023-2024, taux d'insertion de 100%.

Équivalence : A l'issue de la 1ère année et sous réserve d'être admis en 2ème année en ayant obtenu 48/60 ECTS dont les 15 crédits liés au stage ainsi que les crédits liés aux UE suivantes (UE 2.10, 4.1, 4.3, 5.1) l'étudiant obtient l'équivalence du Diplôme d'Etat Aide-Soignant (DEAS) conformément à l'art 25 de l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif conduisant à la formation au DEAS. L'obtention du DEAS est à finaliser auprès de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi et du travail et des Solidarités de Bordeaux (DREETS).

Passerelle : Parcours universitaire en master.

Parcours spécifique d'accès en 2ème année de formation infirmière pour les aides-soignants : nous contacter

Suite de Parcours : Universitaire : Master ou professionnel : Infirmier Anesthésiste Diplômé d'État, Infirmier de Puériculture Diplômé d'État, Infirmier en Pratiques Avancées, Cadre de santé paramédical.

Débouchés : exercice en secteur hospitalier ou extrahospitalier (public ou privé), en secteur social ou médico-social.

Formation possible en apprentissage : <https://cfafhpnouvelleaquitaine.fr>

RNCP 8940 enregistré le 31/07/2009-ministère de la santé et de la prévention <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/8940/>

Fiche ROME : <https://candidat.pole-emploi.fr/marche-du-travail/fichemetierrome?codeRome=J1506>

Contacts

Pour toute demande d'inscription ou d'informations administratives, pédagogiques et handicap, contacter le secrétariat

Accueil téléphonique : 05 55 92 79 55

Accueil physique : Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 16h

Site Internet : <http://www.ifsibrive.fr>

Adresse postale : Instituts de formation des professions de santé-Pôle Formation Santé-22 rue Jules Vallès-19100 BRIVE

Accès à l'institut

Accès par la route : code plus code google map : 8FQ35G36+W7

Accès par le bus : Ligne 1 – université - pour plus de renseignements, consulter le site <https://www.libeo-brive.fr>

